

Bon de commande UTA MultiBox®

Le boîtier UTA MultiBox® vous permet de vous acquitter en toute simplicité du péage en Espagne, au Portugal, en Belgique (tunnel du Liefkenshoek), et bien sûr aussi en France, pour les véhicules supérieurs à 3,5t.

Merci de nous retourner ce bon de commande dûment complété, par télécopie au numéro suivant :

03 90 40 25 99



1 N° de Client UTA:

--	--	--	--	--	--	--	--

N° de TVA intracommunautaire (si disponible)

FR

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Société	Interlocuteur
E-mail	Tél.

Encadré à ne compléter qu'une seule fois :

2

REMISES

Nous vous enregistrons automatiquement aux remises gratuites et obligatoires en France, en Espagne et en Belgique (tunnel du Liefkenshoek). Vous pouvez choisir ici d'étendre également l'offre des remises payantes à la totalité de vos boîtiers UTA MultiBox® :

Souscription optionnelle aux remises des sociétés de péage (payant¹) :

France : APRR SANEF SAPN

Espagne : Truck Plan²

Nous ne souhaitons pas bénéficier des remises optionnelles.

¹ Les remises offertes sous soumises à un abonnement mensuel payant. Vous trouverez tout complément d'information sur le site internet www.UTA.fr à la rubrique Service Péage - France - UTA MultiBox®.

² L'enregistrement nécessite la transmission de vos renseignements professionnels. Veuillez également prendre connaissance des CGV propres à l'opérateur, consultables sous <https://profesionales.autopistas.com>. Vous pouvez aussi vous enregistrer en direct au programme de remises Truck Plan depuis le site internet précité.

3

GEO-LOCALISATION

La géolocalisation vous permet de localiser vos véhicules équipés d'un boîtier UTA MultiBox®, d'effectuer des recherches sur les temps de conduite et d'arrêt des véhicules, de créer des alertes, par ex. sur les tronçons interdits, etc. Merci de préciser ici si vous souhaitez bénéficier à l'avenir du service de géolocalisation pour l'ensemble de vos boîtiers UTA MultiBox® :

OUI, nous souhaitons bénéficier à l'avenir du service de géolocalisation pour tous nos boîtiers UTA MultiBox®.

NON, nous ne souhaitons pas bénéficier du service de géolocalisation pour nos boîtiers UTA MultiBox®.

* La géolocalisation entraîne des coûts mensuels. Vous trouverez des renseignements supplémentaires dans votre Espace Client UTA.

4 Oui, nous souhaitons un badge UTA MultiBox® pour les véhicules suivants :

Immatriculation	Nationalité	Classe EURO	CAM	BUS	Constructeur véhicule	Nombre d'essieux du tracteur	Nb max. d'essieux	PTRA en kg, remorque incluse (Carte grise : F3)

Je déclare accepter la sauvegarde, le traitement et l'utilisation de mes données personnelles par la société UNION TANK Eckstein GmbH & Co. KG aux fins de l'exécution du contrat. En signant le présent formulaire d'inscription, je déclare également avoir pris connaissance et accepter les « conditions contractuelles UTA MultiBox® », disponibles en ligne dans l'Espace Client sur le site UTA.

5

Cachet de la société, date et signature

UTA MultiBox® - Conditions contractuelles

1. Objet du contrat

Par la remise de l'UTA MultiBox®, UTA met à disposition de ses clients un moyen de paiement par prélèvement électronique des péages dus en contrepartie de l'utilisation des réseaux routiers, des ponts et des tunnels européens (« utilisation payante d'une infrastructure »), ainsi que des systèmes électroniques de prélèvement similaires pour d'autres prestations.

2. Utilisation de l'UTA MultiBox®

Le client reçoit avec l'UTA MultiBox® un mode d'emploi qu'il doit obligatoirement respecter lors de la mise en route et de l'utilisation de l'UTA MultiBox®. Le client est responsable du bon fonctionnement de l'UTA MultiBox® : cela inclut la mise à disposition correcte des données et les réglages nécessaires de l'UTA MultiBox®. L'UTA MultiBox® est affectée au numéro d'immatriculation d'un véhicule précis et ne peut ainsi être utilisée que dans le véhicule auquel elle est attribuée. Le client s'assure que l'UTA MultiBox® est opérationnelle pendant que le véhicule circule dans un secteur de service européen de télépéage. En ce qui concerne les mesures de contrôle nécessaires, il est renvoyé au mode d'emploi mis à disposition du client. En ce qui concerne les mesures de contrôle nécessaires, il est renvoyé au mode d'emploi mis à la disposition du client. L'UTA MultiBox® demeure la propriété d'UTA.

Le client est tenu de veiller constamment que chaque véhicule soit équipé d'une seule UTA MultiBox®, faute de quoi il encourt le risque de devoir répondre de doubles transactions de péage. De plus, les remises octroyées par les sociétés d'autoroutes ne sont valables que pour une seule UTA MultiBox® par véhicule.

Les exploitants du système de collecte du péage ou leurs représentants (ci-après « Exploitants ») sont habilités à procéder à des contrôles relatifs à l'utilisation de l'UTA MultiBox® et à retirer le cas échéant l'UTA MultiBox® en cas d'utilisation non conforme aux dispositions du contrat.

3. Justificatif de la transaction

La preuve de l'utilisation payante de l'infrastructure a lieu sans justificatif formalisé de l'Exploitant et exclusivement sur la base du transfert électronique de données.

4. Tarifs

La mise à disposition par UTA de l'UTA MultiBox® est payante. UTA fournit des prestations conformément à la grille tarifaire de l'UTA MultiBox®, dont la version actuelle peut être consultée depuis l'Espace Clients sur le site www.uta.fr. Les mêmes règles s'appliquent lorsque le client souhaite modifier les prestations ou solliciter des prestations complémentaires. Toute modification des prestations ou des tarifs entre en vigueur le premier jour du mois suivant.

5. UTA MultiBox® défectueuse

UTA s'engage à fournir dans les meilleurs délais un produit de remplacement personnalisé et opérationnel dès qu'il lui est signalé par écrit que l'UTA MultiBox® est défectueuse ou endommagée.

Le client est tenu de renvoyer immédiatement l'UTA MultiBox® défectueuse / endommagée par colis à UTA, au plus tard à la réception d'un produit de remplacement. S'il s'avère que le défaut / l'endommagement a été causé par le client, les frais y afférents seront facturés conformément aux tarifs en vigueur tels qu'ils figurent dans la « grille tarifaire de l'UTA MultiBox® ».

Les mêmes règles s'appliquent lorsque UTA n'a pas reçu l'UTA MultiBox® défectueuse dans les 30 jours suivant le signalement du défaut.

6. Vol ou perte de l'UTA MultiBox®

Le client doit signaler immédiatement par écrit le vol ou la perte de l'UTA MultiBox® afin d'éviter son utilisation par un tiers. Le client peut soit faire parvenir à UTA les informations par écrit, soit faire bloquer l'UTA MultiBox® depuis la page www.uta.fr de l'Espace Clients.

UTA informera immédiatement les Exploitants et les autres organismes fournissant des prestations liées à l'emploi de l'UTA MultiBox® du vol ou de la perte de l'UTA MultiBox® et fera bloquer leur acceptation.

UTA n'a aucune influence sur la date à laquelle le blocage sera effectif. UTA ne répond par conséquent pas des transactions réalisées indûment avant le blocage effectif de l'UTA MultiBox®.

A la demande et aux frais du client, une nouvelle UTA MultiBox® peut lui être livrée (voir la grille tarifaire en vigueur de l'UTA MultiBox®).

Si le client récupère l'UTA MultiBox® déclarée volée ou perdue dans les 4 mois suivant sa mise en opposition, il doit la renvoyer immédiatement par colis à UTA. Dans ce cas, les frais éventuellement mis à la charge du client pour l'UTA MultiBox® lui seront remboursés si celle-ci est en bon état. Les éventuels frais subséquents seront mis à la charge du client.

7. Responsabilité / Dommages et intérêts

UTA ne répond pas des dommages causés par une utilisation abusive ou ne correspondant pas à l'objet du contrat de l'UTA MultiBox®. Par ailleurs, tout droit à réparation du client à l'encontre d'UTA est limité aux dommages causés par UTA de manière volontaire ou en raison d'une négligence grave.

Cette exclusion de responsabilité ne s'applique pas aux dommages corporels.

8. Communication de données et d'informations

Le client doit fournir à UTA toutes les informations nécessaires dans le cadre du présent contrat et informer immédiatement UTA de toute modification des données à fournir lors de la demande d'inscription. En particulier, le client doit informer UTA de la modification de l'activité ou de la dénomination de son entreprise, du transfert du siège social ou des modifications relatives au parc de véhicules.

Par ailleurs, il convient d'informer UTA de toute modification relative à la personnalité juridique du client, telle qu'une cession ou un transfert de patrimoine social, une fusion ou une scission.

UTA est habilitée à exiger à tout moment du client de compléter ou d'actualiser les informations nécessaires à l'exécution du contrat et peut exiger à tout moment une copie des papiers des véhicules pour lesquels une UTA MultiBox® a été personnalisée ou de tout autre document ou information à produire lors de l'inscription du client auprès de l'Exploitant ou à un système de péage.

Le client autorise UTA à transmettre aux Exploitants les données à caractère personnelles qu'il a mis à disposition pour l'inscription ou le fonctionnement de l'UTA MultiBox®.

Cette autorisation vaut également expressément pour ses données et/ou informations que l'Exploitant réclame auprès d'UTA.

9. Durée / Résiliation

Le présent contrat entre en vigueur à compter de la confirmation écrite par UTA de la demande d'UTA MultiBox® dûment remplie et justifiée, au plus tard lors de la réception par le client de l'UTA MultiBox®. Le client peut résilier le contrat à tout moment en restituant l'UTA MultiBox®.

10. Conséquences de la résiliation

Dans tous les cas où UTA résilie le contrat, le client est tenu de lui restituer l'UTA MultiBox® mise à sa disposition.

Les frais de mise à disposition de l'UTA MultiBox®, tels que convenus dans la grille tarifaire, sont dus par le client jusqu'à la date de réception par UTA de l'UTA MultiBox®.

Les montants de péage dus en raison de la poursuite induite de l'utilisation de l'UTA MultiBox® malgré la résiliation du contrat seront facturés au client, indépendamment des dommages et intérêts qu'UTA se réserve expressément de faire valoir.

Si l'UTA MultiBox® devait ne pas être restituée dans les 30 jours suivant la résiliation du contrat, UTA pourra facturer au client les frais de l'UTA MultiBox®. Si le client restitue l'UTA MultiBox®, les services liés à l'UTA MultiBox® seront facturés jusqu'à la fin du mois au cours duquel UTA confirme la réception de l'UTA MultiBox® restituée.

UTA se réserve le pouvoir de facturer les frais subséquents liés à l'analyse des transactions effectuée pour clarifier l'utilisation de l'UTA MultiBox®.

11. Modification des présentes conditions contractuelles / Modification des tarifs

Le client est informé de toute modification des présentes conditions contractuelles. En continuant d'utiliser l'UTA MultiBox® après réception de cette information, le client est réputé avoir accepté la nouvelle version des conditions. UTA attirera particulièrement son attention sur ce point dans les communiqués d'informations relatifs aux modifications.

12. Application complémentaire des conditions générales d'UTA

Les conditions générales d'UTA s'appliquent dans leur version actuelle en complément des présentes conditions contractuelles. Elles peuvent à tout moment être sollicitées auprès d'UTA ou être consultées ou téléchargées sur le site www.uta.fr.

13. Dispositions finales

La nullité initiale ou future de l'une des dispositions des présentes conditions contractuelles n'emporte pas la nullité de celles-ci dans leur intégralité.

Etat au 1^{er} octobre 2014

Pour le Client :

Mme/M. _____

Fonction : _____

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé », et accompagnée du cachet commercial